

Annexe 1 : Brouillon de lettre de convocation à un entretien

SYAN CENTRE

91 Allée Charles Chaplin
18335 BOURGES cedex

à :

Monsieur Martin LACAUT
21 rue des Marais
18110 FUSSY

Service Relations Humaines
N/ref : MG/MP

Bourges, le 23 septembre 2003

Objet : convocation à un entretien

Monsieur,

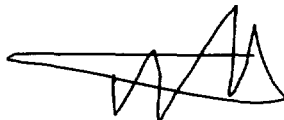
Vous êtes convoqué à un entretien avec Monsieur PERDOUX, directeur des Relations Humaines.

Cette entrevue se déroulera le 1^{er} octobre 2003 à partir de 14 H 00.

Nous vous rappelons que vous aurez alors la possibilité de vous faire assister par une personne de votre choix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel PERDOUX



Annexe 2 : Bulletin de paie

SYAN CENTRE

91 allée Charles Chaplin
18335 BOURGES Cedex

Siret N°444 55877 44000 11
APE : 805B
N° URSSAF : 2456974441

BULLETIN DE PAIE

Période : du 01/11/03 au 30/11/03
Code salarié : 4 Paiement le : 30/11/03
N° S.S : 155053403203368

Emploi : chef d'atelier
Catégorie : Agent maîtrise Echelon : 3

LACAUT Martin

1 rue du goéland
18000 BOURGES

Durée des congés payés : Code du travail ART.L223-2 à 8

Durée du préavis : Code du travail ART.L222-6 à 8

Date d'ancienneté : 01/08/98

Désignation	Base	Taux	Part salariale	Taux	Part patronale
Salaire de base	151,67	10,22	1550,00		
Indemnité compensatrice de Congés payés			520,00		
total brut			2070,00		
URSSAF maladie	2070,00	0,75	15,53	12,80	264,96
URSSAF veuvage	2070,00	0,10	2,07	0,00	0,00
URSSAF vieillesse plafonnée	2070,00	6,55	135,59	8,20	169,74
URSSAF accident du travail	2070,00	0,00	0,00	2,00	41,40
URSSAF FNAL	2070,00	0,00	0,00	0,10	2,07
URSSAF FNAL déplafonné	2070,07	0,00	0,00	0,40	8,28
URSSAF allocations familiales	2070,00	0,00	0,00	5,40	111,78
URSSAF vieillesse	2070,00	0,00	0,00	1,60	33,12
ASSEDIC TA	2070,00	2,40	49,68	4,00	82,80
FNGS	2070,00	0,00	0,00	0,20	4,14
RETRAITE COMPLEMENTAIRE TA	2070,00	3,00	62,10	4,50	93,15
AGFF TA	2070,00	0,80	16,56	1,20	24,84
CSG DED	1966,50	5,10	100,29		
CSG Non DED	1966,50	2,40	47,20		
CRDS	1966,50	0,50	9,83		
Total des retenues			438,85		836,28
Indemnité de licenciement			895,56		
Net à payer			2526,71		
Net imposable			1688,18		

	période	cumul annuel
Heures travaillées	151,67	151,67
saire brut	2070,00	21114,00
charges patronales	836,28	8530,06
charges salariales	438,85	4476,27
net à payer	2526,71	16637,73
net imposable	1688,18	16138,60

Annexe 3 : Organisation comptable pour le suivi des comptes clients

La majeure partie des traitements comptables est effectuée grâce au logiciel PROGRESS.

1. Travaux quotidiens

- gestion de la facturation :
- édition et contrôle des factures (*un numéro de facture est constitué de 3 chiffres suivis du numéro du mois de facturation*)
- enregistrements dans le journal des Ventes
- gestion des règlements :
- comptabilisation dans le journal de Banque

2. Travaux mensuels

- lettrage automatique des comptes-clients et sa vérification
- lettrage manuel
- édition *le 25 du mois* d'un relevé de factures par client mentionnant les factures restant à régler. *Le relevé ne prend en compte que les factures antérieures au 25 du mois courant.*
- relances

3. Travaux trimestriels spécifiques aux clients importants*

- observation de l'évolution du chiffre d'affaires par client
- étude de l'en-cours par client
- suivi de la tendance du ratio de crédit-client
- relances éventuelles

**un client est considéré comme important s'il représente plus de 10% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.*

4. Travaux annuels d'inventaire

- analyse du compte et calcul du ratio de crédit-client
- mise à jour des comptes des clients litigieux
- ajustement et régularisation des provisions pour dépréciation

Annexe 4 : Extrait de la fiche du client GENES

Raison sociale : GENES (SARL)
Adresse : ZI la Ronceraie
CP : 13009 Ville : MARSEILLE
Pays : FRANCE

Conditions commerciales
Franco de port
Remise 3% sur le brut
Délai de règlement : 30 jours à réception
de la facture
Moyen de paiement habituel : chèque
Banque : BNP MARSEILLE

Compte n° 4110028

Ligne de crédit autorisé : 17 000 euros

Annexe 5 : Suivi du crédit clients

Au 31/12, le ratio de crédit-client exprimé en jours se calcule ainsi :

Créance au 31/12	x 360
Chiffre d'affaires annuel TTC	

État récapitulatif du suivi crédit-client

Eléments	31/12/2002	31/03/2003	30/06/2003	30/09/2003	31/12/2003
durée de crédit du client GENES	30	32	33	34	?
durée moyenne du crédit de l'ensemble des clients de SYAN CENTRE	38				38
durée moyenne crédit-clients de la branche professionnelle	45				45

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé en 2003 avec le client GENES s'élève à 175 135,70 €, entièrement soumis à la TVA au taux normal.

Annexe 6 : Informations relatives aux provisions pour dépréciation

• Stocks (évalués au coût moyen unitaire pondéré - CMP) :

1) Extrait de l'analyse des dépréciations sur stocks au 31/12/2003

L'analyse des dépréciations a été réalisée sauf pour les deux éléments suivants :

N° de compte	Stock de	Quantité	Dépréciation constatée
3550000	capteurs BX3	2	perte de valeur de 10%
3550000	capteurs HT4	32	3 unités détériorées d'un quart de leur valeur

2) Données issues du contrôle de gestion :

	Capteurs BX3	Capteurs HT4
CMP au 31/12/2003	530 €	2 164 €

3) Pour ces deux éléments, au 31/12/2002, une provision de 420 € avait été constituée.

• Terrain CASSATE

En 2002, l'installation d'une ligne électrique à haute tension sur le terrain CASSATE avait provoqué une dépréciation exceptionnelle qui a justifié la constitution d'une provision pour dépréciation de 15 000 €. Ce terrain a été vendu à EDF en 2003. La cession a été correctement comptabilisée.

• Titres : Historique du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Compte 5030007 Actions MEXON

Lot n°	Date d'acquisition	Quantité	Prix unitaire d'acquisition	Valeur d'inventaire au 31/12/03
1	7/02/2002	800	22,00 €	22,30 €
2	11/08/2002	1500	22,80 €	
3	22/06/2003	300	22,50 €	

Aucune cession d'actions MEXON n'a été réalisée au cours de l'exercice 2003. Au 31/12/2002, il existait une provision pour dépréciation de 220 €.

Annexe 7 : Informations comptables du mois de décembre 2003

Tous les montants sont exprimés en euros.

Toutes les opérations sont soumises à un taux normal de TVA sauf indication contraire.

Les numéros intracommunautaires nécessaires ont tous été normalement communiqués.

• Données extraites des journaux auxiliaires de décembre et annotations :

Journal des achats (montants HT) :

Achats de matières premières	31 850
Achats à Rösberg (Stockholm, Suède)	9 260
Nettoyage de l'atelier soufflerie	3 185
Transports	800

Dont 4290 à 5.50%

Sur la facture figure la mention « Option pour les débits »

Journal des ventes (montants HT)

Ventes de produits	71 071
Prestations de services (installations)	2 100
Exportations	17 914
Ventes à Treifritz (Bonn, Allemagne)	16 120

Dont 18945 d'appareillages pour handicapés à 5.5%

Journal des opérations diverses (montants HT)

Achat d'un matériel de pesage	2 750
Cession d'un local industriel (voir ci-dessous)	30 000

Journal de banque (montants TTC)

Paiement de matières premières et autres charges de décembre	47 704,51
Paiement de réparations de novembre	1 016,60
Encaissement de prestations d'installation de novembre	2 098,98

Sauf le nettoyage de l'atelier soufflerie

Rappel : La société SYAN CENTRE n'a pas demandé l'autorisation d'acquitter la TVA sur les débits

• Cession du local industriel

Ce local avait été acheté en mai 1995 pour 28 000 € HT (taux de TVA : 18,60% à cette époque).

Le jour de sa cession, les écritures suivantes ont été enregistrées dans le **journal des OD** :

Date	Libellé	Comptes à imputer	Montant	D/C
04-déc	cession à SAS Tournais	4620000	30 000,00	D
		7750000	30 000,00	C
04-déc	régularisation TVA	2130000	520,80	D
		4455100	520,80	C

• Extrait de balance par soldes au 31/12/2003

Numéro	Intitulé du compte	Solde	
		Débit	Crédit
.....
4452000	TVA due Europe		1 814,96
4455100	TVA à décaisser		520,80
4456200	TVA déductible sur immobilisations	539,00	
4456601	TVA déductible sur ABS 5,5%	235,95	
4456602	TVA déductible sur ABS 19,60%	5 725,16	
4456620	TVA déductible Europe	1 814,96	
4456700	Crédit de TVA à reporter	1 027,00	
4457101	TVA collectée 5,5%		1 041,98
4457102	TVA collectée 19,60%		10 560,68
4458000	TVA à régulariser		1 002,37
.....

Annexe 8 : Informations fiscales

Documentation fiscale : le reversement de TVA

Toute cession d'immobilisation non soumise à TVA (mais dont la TVA a été récupérée lors de son acquisition) et réalisée pendant une certaine période peut entraîner un reversement de TVA. La cession doit intervenir :

- pour les immeubles acquis à compter du 01-01-1996, avant le début de la 19ème année civile suivant celle de l'achat,
- pour les immeubles acquis avant le 01-01-1996, avant le début de la 9ème année civile suivant celle de l'achat.

Le reversement est égal à la déduction initiale, diminuée de 1/20ème par année civile ou fraction d'année écoulée depuis la date d'acquisition (1/10ème pour les immeubles acquis avant le 01-01-1996).

d'après mémento fiscal F. Lefebvre 2003 n° 5137 et suivants

Annexe 9 : Déclaration CA3 de décembre 2003

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES				cerfa	
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	72 826	04	Exportations hors CEE	17 914
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	9 260	06	Livraisons intracommunautaires	16 120
			07	Achats en franchise	
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due	
08	Taux 19,6 %	0206	63 141	12 376	
09	Taux 5,5 %	0106	18 945	1 042	
9B	Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %	0201			
11	Taux réduit 2,1 %	0100			
12	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
13	Anciens taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)				
		0960			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600	521	
		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)	13 939	
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	1 815	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations	0703	539		
20	Autres biens et services	0702	7 776		
21	Autre TVA à déduire	0069			
22	Report du crédit de TVA appaissant ligne 21 de la précédente déclaration (A convertir en euros si ce crédit est en francs)	8001	1 027		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100		24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)	
	<input type="text"/>			9 342	
CRÉDIT			TVA À PAYER		
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 15)	0706	28	TVA nette due (ligne 15 - ligne 24)	4 597
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine	8003	30	Sommes à imputer y compris acomptes congés	
			31	Sommes à ajouter y compris acomptes congés	
<small>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 activée) ne dispense pas de paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</small>			32	Total à payer (lignes 28+29-30+31) (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	4 597

Annexe 10 : Incorporation de réserves

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/01/2004

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé dans sa délibération du 10 janvier 2004 d'émettre des actions gratuites de même valeur nominale que les anciennes.

Elles seront attribuées aux actionnaires à raison de 2 actions gratuites pour 11 actions anciennes.

L'opération, en date du 2 février 2004, s'effectuera par l'incorporation au capital, dans cet ordre :

- des primes d'émission des précédentes augmentations de capital,
- de la réserve spéciale des plus values nettes à long terme,
- des autres réserves.

La valeur théorique unitaire du droit d'attribution a été calculée et s'élève à 4 €.

Extrait du passif du bilan au 31/12/2003

CAPITAUX PROPRES	
Capital (22 000 actions à 18 €)	396 000
Primes d'émission	43 500
Réserve légale	32 000
Réserve réglementée des PVNLT	4 879
Autres réserves	81 422
Report à nouveau	1 321
Subventions d'investissement	27 990
TOTAL I	587 112

Courriel de Madame LEBRAS

Monsieur,

J'ai appris récemment qu'une augmentation du capital de notre société a été décidée. Dans le cadre de mon plan d'épargne d'entreprise, je suis actuellement détentrice de 25 actions.

Pourriez-vous me préciser quelles seront les conséquences de cette opération sur le nombre d'actions qui peuvent m'être attribuées ainsi que les conséquences financières (achat ou vente de droits d'attribution) ?

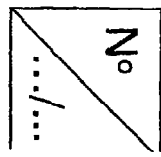
Je vous remercie par avance.

Madame LEBRAS

ANNEXE A (à rendre avec la copie)

BORDEREAU DE SAISIE DU JOURNAL DES SALAIRES

Code du journal : SAL			Nom du journal : Salaires			
Date	Pièce	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C



ANNEXE B (à rendre avec la copie)

LETRAGE DU COMPTE CLIENT GENES

4110028 Client GENES extrait du GRAND-LIVRE - du 1er au 31 décembre 2003				
date	libellé	débit	crédit	lettrage
01-déc	à nouveau			
	facture 412/09	6 701,11		A
	facture 079/10	2 032,20		C
	facture 088/10	1 549,64		B
	facture 201/11	1 912,05		
	facture 208/11	4 509,88		
02-déc	règlement fact 412/09, chq BNP 008		6 701,11	A
03-déc	avoir A07/12 sur fact 208/11		811,04	
04-déc	facture 022/12	6 530,22		
08-déc	facture 087/12	1 549,64		
08-déc	avoir A13/12 sur fact 022/12		728,00	
10-déc	règlement fact 079/10, chq BNP 127		2 032,20	C
12-déc	facture 111/12	7 039,99		
12-janv	facture 113/12	489,56		
15-déc	facture 159/12	842,31		
16-déc	règlement fact 022/12, chq BNP 132		5 802,22	
18-déc	facture 195/12	3 927,11		
19-déc	règlement partiel fact 201/11 chq BNP159		600,00	
22-déc	facture 249/12	1 914,64		
23-déc	règlement fact 087/12		1 549,64	B
24-déc	règlement fact 113/12 et 159/12 chq BNP 180		1 331,87	
26-déc	facture 287/12	1 914,67		
29-déc	facture 300/12	523,77		
31-déc	solde débiteur	21 880,71		

Signalement et justifications des erreurs éventuelles de lettrage

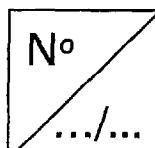
Nota : Un lettrage erroné doit être raturé et corrigé manuellement sur le document ci-dessus.

ANNEXE C (à rendre avec la copie)

RELEVÉ DE FACTURES

SYAN CENTRE 91 allée Charles Chaplin 18335 BOURGES cedex			GENES ZI la Ronceraie 13009 MARSEILLE		
Échéance : 31/12/2003			Bourges, le 27/12/2003		
RELEVÉ DE FACTURES au					
mois de facturation		n° de facture		Montant (1)	
Montant Total restant dû					
En votre aimable règlement au 31/12/2003					
La somme de			euros		

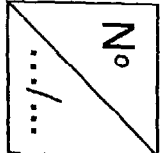
(1) déduction faite, le cas échéant, des règlements partiels



ANNEXE D (à rendre avec la copie)

BORDEREAU DE SAISIE DU JOURNAL DES OD

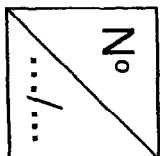
Code du journal : <i>OD</i>			Nom du journal : <i>Opérations diverses</i>			
Date	Pièce	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C



FICHE DE CONTRÔLE DU CALCUL DE TVA

Intitulé		Ligne de déclaration	Montant	Calculs et justifications
CADRE A	Ventes, prestations de services	01	72 826	
CADRE B	TVA due	09	1 042	<i>TVA à 5,50 % sur ventes d'appareillages 18 945 * 5,5%</i>
	Base HT	08	63 141	
	TVA à reverser	15	521	
	TVA sur acquisitions intracommunautaires	17	1 815	
	Autres biens et services	20	7 776	

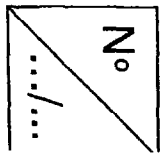
A titre d'exemple, la ligne 09 a déjà été justifiée.



ANNEXE F (à rendre avec la copie)

BORDEREAU DE SAISIE DU JOURNAL DES OD

Code du journal :			Nom du journal :			
		OD	Opérations diverses			
Date	Pièce	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C
	CA3 déc					



ANNEXE G (à rendre avec la copie)

CGGOCF

BORDEREAU DE SAISIE DU JOURNAL DES OD

Code du journal :		OD	Nom du journal :		Opérations diverses	
Date	Pièce	Libellé	Intitulé du compte	N° compte	Montant	D/C

